



**Construction de 12 Logements collectifs**  
95 Rue Lucien Galtier - 54410 - LANEUVEVILLE DEVANT NANCY

**C.C.T.P. DCE**  
**Lot 08 - MENUISERIE BOIS**  
**INTERIEURE**  
**ind. 0 du 24/06/2026**

**Le Nid - 26 boulevard du 21ème RA - 54000 NANCY**



## Sommaire

<b>08.1</b>	<b>BASE.....</b>	<b>p.4</b>
<b>08.1</b>	<b>PRESCRIPTIONS GENERALES - MENUISERIE BOIS INTERIEURE.....</b>	<b>p.4</b>
<b>08.1.1</b>	<b>TRAVAUX DE MENUISERIE BOIS.....</b>	<b>p.4</b>
08.1.1.1	EXIGENCES REGLEMENTAIRES.....	p.4
08.1.1.2	CONSISTANCE DES TRAVAUX.....	p.4
08.1.1.3	DESSINS D'EXECUTION.....	p.4
08.1.1.4	CONSTITUANT.....	p.4
<b>08.1.2</b>	<b>CARACTERISTIQUES DES BLOCS PORTES INTERIEURS.....</b>	<b>p.5</b>
08.1.2.1	HUISSERIES ET BATIS.....	p.5
08.1.2.2	PORTES DE COMMUNICATION.....	p.6
08.1.2.3	BLOCS PORTE COUPE FEU OU PARE-FLAMME.....	p.6
08.1.2.4	BLOC PORTE ACOUSTIQUE.....	p.6
08.1.2.5	BLOC PORTE THERMIQUE.....	p.7
08.1.2.6	PAREMENTS DE FINITIONS.....	p.7
08.1.2.7	SENS D'OUVERTURE.....	p.7
<b>08.1.3</b>	<b>TRAVAUX DE MENUISERIE BOIS.....</b>	<b>p.7</b>
08.1.3.1	EXIGENCES REGLEMENTAIRES.....	p.7
08.1.3.2	CONSISTANCE DES TRAVAUX.....	p.7
08.1.3.3	DESSINS D'EXECUTION.....	p.8
08.1.3.4	CONSTITUANT.....	p.8
<b>08.1.4</b>	<b>QUICAILLERIES DES BLOCS PORTES INTERIEURS.....</b>	<b>p.9</b>
08.1.4.1	SERRURES A MORTAISER.....	p.9
08.1.4.2	ORGANIGRAMME.....	p.9
08.1.4.3	FERMETURE DES PORTES.....	p.9
08.1.4.4	ASSERVISSEMENT DE BLOC PORTE.....	p.9
08.1.4.5	GARNITURES SUR PLAQUES.....	p.10
08.1.4.6	BUTOIRS DE PORTES.....	p.10
<b>08.1.5</b>	<b>ENSEMBLE MENUISE VITRE.....</b>	<b>p.10</b>
08.1.5.1	CONSTITUANT DES ENSEMBLES MENUISES.....	p.10
<b>08.1.6</b>	<b>ESCALIER EN BOIS.....</b>	<b>p.11</b>
08.1.6.1	EXIGENCES REGLEMENTAIRES.....	p.11
08.1.6.2	CONSISTANCE DES TRAVAUX.....	p.11

08.1.6.3	DESSIN D'EXECUTION.....	p.11
08.1.6.4	CONSTITUANTS.....	p.11
<b>08.1.7</b>	<b>MOBILIERS.....</b>	<b>p.12</b>
08.1.7.1	CONSTITUANTS DES MOBILIERS.....	p.12
08.1.7.2	ELEMENTS DE MOBILIER.....	p.12
<b>08.1.8</b>	<b>SIGNALETIQUE.....</b>	<b>p.12</b>
08.1.8.1	EXIGENCES REGLEMENTAIRES.....	p.12
<b>08.2</b>	<b>PRESCRIPTIONS PARTICULIERES - MENUISERIE BOIS INTERIEURE.....</b>	<b>p.13</b>
<b>08.2.1</b>	<b>BLOCS PORTES DE DISTRIBUTION INTERIEURE.....</b>	<b>p.13</b>
08.2.1.1	BLOCS PORTES PLEINE SUR HUISSERIE BOIS FIN DE CHANTIER - FINITION STRATIFIE.....	p.13
08.2.1.2	CYLINDRES SUR ORGANIGRAMME.....	p.13
<b>08.2.2</b>	<b>PLACARDS.....</b>	<b>p.14</b>
08.2.2.1	AMENAGEMENTS INTERIEURS DE PLACARDS.....	p.14
<b>08.2.3</b>	<b>PLINTHES EN BOIS POUR SOL.....</b>	<b>p.14</b>
08.2.3.1	PLINTHES EN BOIS.....	p.14
<b>08.2.4</b>	<b>FACADE - TRAPPE DE GAINES TECHNIQUES.....</b>	<b>p.14</b>
08.2.4.1	COFFRES CAISSONS.....	p.14
08.2.4.2	TRAPPE ACCES GTL.....	p.14
08.2.4.3	TRAPPE DEMONTABLE C.F.....	p.15
08.2.4.4	FACADE DE GAINE TECHNIQUE.....	p.15
<b>08.2.5</b>	<b>AMEUBLEMENT-DECORATION EN BOIS EQUIPEMENT.....</b>	<b>p.16</b>
08.2.5.1	TABLETTES.....	p.16
08.2.5.2	SIGNALETIQUE.....	p.16
<b>08.2</b>	<b>L08 - Remplacement sols souples par sols stratifié.....</b>	<b>p.16</b>
<b>08.1</b>	<b>SUPPRESSION PLINTHES EN BOIS.....</b>	<b>p.16</b>

## **08.1 BASE**

### **08.1 PRESCRIPTIONS GENERALES - MENUISERIE BOIS INTERIEURE**

#### **08.1.1 TRAVAUX DE MENUISERIE BOIS**

##### 08.1.1.1 EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Les travaux de menuiserie en bois seront soumis aux exigences réglementaires des textes suivants, en vigueur à la date de remise des offres ; ils respecteront les textes en vigueur s'y rapportant :

- Documents Techniques Unifiés.
- Cahiers du C.S.T.B.
- Normes Françaises.
- Code de la Construction et de l'Habitation.
- Règlement acoustique des établissements d'enseignement et étude acoustique du projet.
- Règlement acoustique des bâtiments logements et étude acoustique du projet.
- Réglementation en vigueur relative à l'accessibilité des bâtiments Et autres textes réglementaires.

##### 08.1.1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux de menuiserie en bois comprennent :

- Les études, les dessins d'exécution et de détail des ouvrages.
- La fourniture des bois, produits dérivés du bois (contreplaqués, panneaux de particules, panneaux de fibres, etc..), produits en fibres-ciment sans amiante, plaques de parement en plâtre, produits et articles métalliques ou en matériaux de synthèse, etc.... entrant dans la composition des menuiseries, dans les qualités minimales définies au D.T.U. N° 36.1, et compte tenu des chutes et déchets de fabrication.
- Les traitements insecticides et fongicides des bois.
- La fabrication en atelier ou éventuellement la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la pose et la fixation des menuiseries, ainsi que tous les ouvrages de protection pendant la durée des travaux.
- La fourniture des huisseries, bâtis métalliques et encadrements de baies à incorporer dans les murs banchés.
- L'indication des réservations des trous de scellement.
- L'indication de l'emplacement des douilles à mettre en place dans les murs banchés ou les ouvrages préfabriqués en béton pour la fixation des menuiseries.
- La fourniture et la mise en place des joints d'étanchéité.
- La réalisation des joints acryliques au pourtour des menuiseries.
- Les mises en jeu et réglages des menuiseries, durant l'année de garantie (compris PV de réglage des équipements en fin de chantier).
- L'ajustage sur place des menuiseries comprenant notamment les arasements, dérasements, traînées, entailles ou coupes nécessaires, notamment en raison de la présence de tuyauteries.
- L'enlèvement des protections provisoires à l'issue des travaux.
- La fourniture et la pose des quincailleries conformément aux prescriptions minimales du chapitre 6 du D.T.U. N° 36.1.
- La fourniture et la mise en place de la vitrerie conformément aux spécifications du D.T.U. N° 39.
- L'enlèvement des déchets, débris et emballages à la décharge, pour tri, valorisation ou élimination dans un centre de stockage agréé.

##### 08.1.1.3 DESSINS D'EXECUTION

Pour tous les ouvrages, l'Entrepreneur établira, en conformité avec les pièces du marché, les dessins d'ensemble et de détails nécessaires à l'exécution des ouvrages et à leur pose en liaison avec les autres chapitres (détails de fixation et d'étanchéité sur le gros-œuvre, détails de la fixation de la vitrerie, etc..).

Les dessins préciseront les emplacements et les dimensions des menuiseries ainsi que les cotes des profils utilisés, les axes et les dimensions des trous de scellement ou d'emplacement des douilles de fixation à mettre en place par le Maçon, les dimensions des feuillures à réserver ainsi que l'emplacement des quincailleries et leur nature.

Les détails d'exécution préciseront les dispositifs mis en place pour l'obtention des caractéristiques de classement exigées. Les plans et dessins devront recevoir l'accord du Maître d'Œuvre et du Bureau de Contrôle avant toute mise en fabrication. Ils seront transmis à l'Entreprise de Gros-Œuvre au cours de la période de préparation.

##### 08.1.1.4 CONSTITUANT

Les menuiseries seront réalisées en bois ou produits semi-finis (contreplaqués, panneaux, etc..) conformes aux normes qui leur sont applicables

Les profils des ensembles fabriqués seront étudiés en fonction des sollicitations qu'ils auront à recevoir et éventuellement de la vitrerie dont ils seront équipés.

Les bois utilisés seront conformes aux normes en vigueur et seront des qualités suivantes :

- Sapin destiné à rester apparent : menuiserie 1er choix
- Sapin destiné à peindre : menuiserie 2ème choix
- Bois de pays à rester apparent : menuiserie 1er choix
- Bois dur certifié à peindre ou lasuré : menuiserie 1er choix

Le traitement des bois insecticide, fongicide et hydrofuge sera exécuté à l'aide d'un produit de qualité CTFB par trempage, compatible avec les peintures de finition.

Il sera effectué suivant les prescriptions du DTU en fonction de leur essence et de la présence d'aubier.

Tous les bois seront « secs à l'air » suivant la Norme B 51.002 de degré d'humidité compris entre 13 et 17%

Séchage effectué conformément à l'art 312 du cahier CSTB de façon à n'altérer ni l'aspect, ni les propriétés des bois.

L'Entreprise produira le certificat de traitement des bois précisant la nature du produit utilisé et son mode d'application.

Pour tout produit semi-fini (contreplaqués, panneaux, etc...), l'Entreprise devra transmettre le certificat du Fabricant quant à la faible teneur en formaldéhyde avec indication des taux (% des colles, teneur en formaldéhyde, etc...).

L'Entreprise devra également certifier que tous les bois proviennent d'Exploitations Forestières ayant le label FSC ou PEFC.

Si des traitements du bois sont nécessaires, les traitements les plus écologiques seront privilégiés, conjuguant qualité et respect de l'environnement.

Tous les bois mis en œuvre seront soit d'essence durable et sans traitement, soit traités avec des produits certifiés CTB-P+

## 08.1.2 CARACTERISTIQUES DES BLOCS PORTES INTERIEURS

Les dimensions et épaisseurs des portes seront conformes aux normes en vigueur

Lorsque le fonctionnement de la ventilation des locaux le nécessite, les portes seront recoupées dans leur partie basse pour assurer le passage de l'air d'environ 150 cm<sup>2</sup> par un jeu de 15 à 20 mm en bas de la porte.

Les portes planes seront conformes aux normes NF.P.23.300, 23.302 et 23.303.

Elles seront obligatoirement d'une marque portant le label "NF.CTB Portes planes".

La vitrerie équipant les portes intérieures sera à la charge de l'Entreprise du présent lot.

Elle sera mise en place conformément aux prescriptions des DTU s'y rapportant.

Les blocs-portes seront considérés comme des ensembles dormant-ouvrant dont tous les éléments resteront associés lors de la pose afin de permettre à ces ouvrages de conserver les performances pour lesquelles ils ont reçu un agrément ou un label.

Les portes de construction non traditionnelle devront obligatoirement faire l'objet d'un Avis Technique délivré par le C.S.T.B. La fourniture et la mise en œuvre de ce type de menuiseries seront rigoureusement conformes aux dispositions de cet Avis Technique.

### 08.1.2.1 HUISSERIES ET BATIS

Les huisseries seront posées avec tringle d'écartement en partie basse et deux aiguilles métalliques fixées sur les montants et au plafond.

Les bâtis situés en maçonnerie seront fixés par des pattes à scellement dont le nombre ne sera pas inférieur à 6 par porte, ainsi que deux pattes de fixation au sol.

Le calage des bâtis de porte sera assuré par le présent lot avant scellement par le maçon.

L'Entreprise se reportera au lot cloisons pour prévoir ses huisseries en fonction de l'épaisseur des cloisons devant les recevoir.

Il fournira en temps voulu les huisseries au lot cloisons pour la pose au fur et à mesure de l'avancement.

Les huisseries ou bâtis pour portes seront équipées de 3 ou 4 paumelles doubles mixtes de 140x80 en acier roulé réversibles pour chaque vantail, vissées sur les bois et soudées sur les métalliques.

#### Huisseries et bâtis en sapin

Les huisseries et bâtis en sapin blanc du Nord seront assemblés à enfourchement et feuilluré, corroyé 3 parements.

Les faces en contact avec la maçonnerie devront être nervurées.

Ils comporteront les gorges nécessaires pour recevoir les joints acoustiques.

Pour les cloisons inférieures à 0.12 m, l'Entreprise prévoira des huisseries enveloppantes, de section adaptée à la cloison.

Pour toutes les autres cloisons, l'Entreprise prévoira des bâtis de section adaptée à la largeur du mur avec chanfrein en périphérie pour façon de joints creux.

#### Huisseries et bâtis en bois dur

Les huisseries et bâtis de portes en bois dur pour lasure ou pour peinture seront assemblés à enfourchement et feuilluré, corroyé 3 parements, les faces en contact avec la maçonnerie étant nervurées, section adaptée à l'épaisseur de la cloison.

Pour les cloisons inférieures à 0.12 m, l'Entreprise prévoira des huisseries enveloppantes, de section adaptée à la cloison.

Pour toutes les autres cloisons, l'Entreprise prévoira des bâtis de section adaptée à la largeur du mur avec chanfrein en périphérie pour façon de joints creux.

Pour toutes les portes, l'Entreprise prévoira des huisseries enveloppantes, de section adaptée à la cloison.  
Les huisseries et bâtis de l'étage seront en hêtre destiné à recevoir une protection par vernis par le lot Peinture.

#### Huisseries et bâtis métalliques

Les huisseries et bâtis métalliques seront en tôle pliée 15/10ème et profils normalisés, livrés avec protection anti-corrosion à une couche primaire au chromate de zinc appliquée en usine et ne présentant aucune trace de coulure. Incorporation de boîte et gâche soudée.

Amortisseurs de choc en caoutchouc à raison de 3 par montant, posés en fond de feuillure et comporteront au moins un point susceptible de recevoir le conducteur de mise à la terre.

Les huisseries et bâtis à incorporer dans les banches comporteront des profils sans saillie.

Par contre, les profils utilisés pour les autres maçonneries et pour les cloisons comporteront un développement d'encastrement saillant supprimant les moulures de calfeutrement.

#### Huisseries et bâti en acier inoxydable

Les huisseries et bâti en acier inoxydable seront en tôle pliée de 20/10ème avec bords arrondis. Assemblage par soudure feuillurée.

Si huisseries non enveloppantes, mise en œuvre à la périphérie des 2 faces, 2 moulures de calfeutrement en acier inoxydable, posées à coupes d'onglet.

#### Bâtis de portes en tubes carrés métalliques

Bâtis de porte en tube carré métallique de section adaptée à la cloison, joint creux en périphérie et fixations par pattes de scellement.

Calfeutrement coupe-feu entre le bâti et le parement.

#### Paumelles doubles

Articulation des blocs portes par 3 ou 4 paumelles doubles mixtes de 160 x 80 en acier roulé réversible pour chaque vantail, vissées sur les bois.

#### Pivot linteau

Fermeture par pivot haut encastré dans la traverse haute de l'huisserie et partie inférieure encastrée dans l'angle haut du vantail, avec protection thermique. En partie basse, crapaudine avec roulement à bille fixé sur le sol fini.

#### Charnières en va et vient

3 charnières doubles va et vient à retour automatique en profils aluminium, axe central en acier inoxydable et garniture de feuillards pour chaque vantail.

### 08.1.2.2 PORTES DE COMMUNICATION

#### Portes pleines

Portes à âme pleine de 40 mm d'épaisseur minimum, avec cadre bois dur à chants droits ou à recouvrement. Remplissage de la porte compatible avec les propriétés techniques à obtenir (coupe-feu, acoustique, thermique....)

#### Portes alvéolaires

Portes isoplanes à âme alvéolaires de 40mm d'épaisseur, dans cadre bois résineux à chants droits ou à recouvrement.

#### Porte pour milieu humide

Porte à âme pleine polyuréthane et 2 faces en tôle d'acier galvanisé, revêtue d'une laque polyester de 25 µ. Epaisseur ouvrant 40 mm. Ouverture en simple ou double action.

#### Porte métallique

Ouvrant constitué d'une face en tôle plane de 2.5 mm d'épaisseur bordée à la périphérie par deux plis formant une épaisseur de porte de 40 mm aux angles soudés.

Renforcement du vantail par traverses et écharpes en profilé « Omega » de tôle pliée, soudés sur la face.

Seconde face en tôle plane de 2.5 mm d'épaisseur soudée à la périphérie du bardage et sur les traverses et écharpes.

Remplissage en matériau inerte et coupe-feu. Joint coupe-feu périmétrique.

### 08.1.2.3 BLOCS PORTE COUPE FEU OU PARE-FLAMME

Tous les ouvrages et équipements entrant dans les travaux du présent chapitre, concernant la « sécurité incendie » tels que les portes spéciales, dispositifs d'ouverture et de fermeture des portes d'issue de secours et de portes coupe-feu et/ou pare-flamme, et autres, devront impérativement répondre à la réglementation "sécurité incendie » et avoir subi des essais en laboratoire agréé.

La mise en œuvre de ces éléments sera justifiée par la production d'un procès-verbal d'essais, fourni par l'Entrepreneur du présent lot avant travaux sur simple demande du Maître d'Œuvre ou du Bureau de Contrôle.

Les blocs-portes coupe-feu devront répondre aux exigences de comportement au feu prévues dans les textes réglementaires applicables au type de bâtiment étudié.

Les degrés de résistance (degrés pare-flamme ou degrés coupe-feu) exigés par la réglementation seront justifiés pour chaque type de porte par la production d'un procès-verbal d'essai de résistance au feu présenté au Maître d'Œuvre avant pose.

Ce procès-verbal concernera l'ensemble dormant + ouvrant + ferrage.

Les certifications FASTE et ACERFEU seront exigées pour ces portes.

Ouvrant d'épaisseur en rapport avec le degré coupe-feu exigé, constitué d'un cadre en bois dur et d'une âme coupe-feu constituée de composites isolants, adjonction en feuillure de joint intumescent.

Signalisation des portes coupe-feu par une plaque en plastique de couleur avec incrustation gravée « Porte coupe-feu à maintenir fermée » - « Ne pas mettre d'obstacle à la fermeture de la porte »

### 08.1.2.4 BLOC PORTE ACOUSTIQUE

Les huisseries comporteront des joints acoustiques en feuillure.

Les ouvrants d'épaisseur en rapport avec l'acoustique exigée, constitués d'un cadre en bois dur et d'une âme acoustique, adjonction en feuillure de joint balai en traverse basse suivant acoustique exigée.

L'affaiblissement acoustique des blocs-portes mis en place sera en tout point conforme à la notice acoustique jointe au dossier.

Les prescriptions de mise en œuvre décrites dans l'étude acoustique du projet seront scrupuleusement respectées.

L'isolation acoustique des blocs-portes sera indiquée dans le tableau de nomenclature des portes en Rw+C selon la typification suivante : 30 dB, 32d B, 35 dB, etc...

Les huisseries comporteront des joints acoustiques en feuillure.

Le jointolement périphérique devra impérativement être soigné et être totalement écrasé à la fermeture de la porte (aucun jeu dans la porte lorsque celle-ci est fermée)

Les ouvrants seront d'épaisseur en rapport avec l'acoustique exigée, constitués d'un cadre en bois exotique et d'une âme acoustique, adjonction en feuillure de joint balai en traverse basse suivant acoustique exigée.

Les ouvrants seront équipés en partie basse d'un joint – balai pour les portes d'un niveau inférieur ou égal à 40 dB et d'une plinthe automatique ou seuil suisse pour les performances supérieures à 40 dB.

Le joint balai devra impérativement être écrasé au sol (on devra sentir une légère résistance lors de l'ouverture et la fermeture en bas de porte par le frottement du joint).

En cas de difficulté de mise en œuvre pour des questions de hauteur, un seuil sera obligatoire pour assurer l'étanchéité en bas de porte lorsque celle-ci sera fermée.

La mise en œuvre des portes acoustiques, notamment le réglage de la hauteur par rapport au niveau du sol fini devra impérativement permettre de respecter le niveau de performance exigé.

Les canons de portes devront être tous présents, ou, à défaut, le trou rebouché.

#### 08.1.2.5 BLOC PORTE THERMIQUE

Les huisseries comporteront des joints thermiques en feuillure. Les ouvrants d'épaisseur en rapport avec la résistance thermique exigé, constitués d'un cadre en bois résineux et d'une âme thermique avec raidisseur intégré, adjonction en feuillure de joint balai en traverse basse.

La résistance thermique des blocs-portes mis en place sera en tout point conforme à l'étude thermique jointe au dossier.

#### 08.1.2.6 PAREMENTS DE FINITIONS

Les menuiseries constituées de produits finis livrés avec protection définitive seront protégées sur tout leur développement par des bandes adhésives ou vernis pelables qui seront déposés après ravalement et peinture intérieure

NOTA : Les seuils d'émissions de COVT et formaldéhydes pour les revêtements utilisés, en particulier pour les stratifiés, seront les suivants :

- COVT : classe A + (ou < 1000 µg/m3)
- Formaldéhydes : classe A + (ou < 10 µg/m3)

##### Portes livrées prépeintes

Les portes livrées prépeintes seront revêtues sur les faces et rives d'un enduit d'apprêt spécial appliqué en usine ne nécessitant plus que l'application de deux couches de peinture de finition par le peintre.

##### Portes livrées stratifiées

Les portes livrées stratifiées seront réalisées avec placage, aspect satiné d'épaisseur 9/10ème collés directement sur l'âme. Pour les locaux très humides les chants seront protégés par hydrofugation.

#### 08.1.2.7 SENS D'OUVERTURE

Le sens d'ouverture des portes devra respecter les plans de l'architecte. Il devra être à tirant ou poussant, droite ou gauche.

### **08.1.3 TRAVAUX DE MENUISERIE BOIS**

#### 08.1.3.1 EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Les travaux de menuiserie en bois seront soumis aux exigences réglementaires des textes suivants, en vigueur à la date de remise des offres ; ils respecteront les textes en vigueur s'y rapportant :

- Documents Techniques Unifiés.
- Cahiers du C.S.T.B.
- Normes Françaises.
- Code de la Construction et de l'Habitation.
- Règlement acoustique des établissements d'enseignement et étude acoustique du projet.
- Règlement acoustique des bâtiments logements et étude acoustique du projet.
- Réglementation en vigueur relative à l'accessibilité des bâtiments Et autres textes réglementaires.

#### 08.1.3.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux de menuiserie en bois comprennent :

- Les études, les dessins d'exécution et de détail des ouvrages.

- La fourniture des bois, produits dérivés du bois (contreplaqués, panneaux de particules, panneaux de fibres, etc.), produits en fibres-ciment sans amiante, plaques de parement en plâtre, produits et articles métalliques ou en matériaux de synthèse, etc.... entrant dans la composition des menuiseries, dans les qualités minimales définies au D.T.U. N° 36.1, et compte tenu des chutes et déchets de fabrication.
- Les traitements insecticides et fongicides des bois.
- La fabrication en atelier ou éventuellement la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la pose et la fixation des menuiseries, ainsi que tous les ouvrages de protection pendant la durée des travaux.
- La fourniture des huisseries, bâtis métalliques et encadrements de baies à incorporer dans les murs banchés.
- L'indication des réservations des trous de scellement.
- L'indication de l'emplacement des douilles à mettre en place dans les murs banchés ou les ouvrages préfabriqués en béton pour la fixation des menuiseries.
- La fourniture et la mise en place des joints d'étanchéité.
- La réalisation des joints acryliques au pourtour des menuiseries.
- Les mises en jeu et réglages des menuiseries, durant l'année de garantie (compris PV de réglage des équipements en fin de chantier).
- L'ajustage sur place des menuiseries comprenant notamment les arasements, dérasements, traînées, entailles ou coupes nécessaires, notamment en raison de la présence de tuyauteries.
- L'enlèvement des protections provisoires à l'issue des travaux.
- La fourniture et la pose des quincailleries conformément aux prescriptions minimales du chapitre 6 du D.T.U. N° 36.1.
- La fourniture et la mise en place de la vitrerie conformément aux spécifications du D.T.U. N° 39.
- L'enlèvement des déchets, débris et emballages à la décharge, pour tri, valorisation ou élimination dans un centre de stockage agréé.

#### 08.1.3.3 DESSINS D'EXECUTION

Pour tous les ouvrages, l'Entrepreneur établira, en conformité avec les pièces du marché, les dessins d'ensemble et de détails nécessaires à l'exécution des ouvrages et à leur pose en liaison avec les autres chapitres (détails de fixation et d'étanchéité sur le gros-œuvre, détails de la fixation de la vitrerie, etc..).

Les dessins préciseront les emplacements et les dimensions des menuiseries ainsi que les cotes des profils utilisés, les axes et les dimensions des trous de scellement ou d'emplacement des douilles de fixation à mettre en place par le Maçon, les dimensions des feuillures à réserver ainsi que l'emplacement des quincailleries et leur nature.

Les détails d'exécution préciseront les dispositifs mis en place pour l'obtention des caractéristiques de classement exigées.

Les plans et dessins devront recevoir l'accord du Maître d'Œuvre et du Bureau de Contrôle avant toute mise en fabrication. Ils seront transmis à l'Entreprise de Gros-Œuvre au cours de la période de préparation.

#### 08.1.3.4 CONSTITUANT

Les menuiseries seront réalisées en bois ou produits semi-finis (contreplaqués, panneaux, etc..) conformes aux normes qui leur sont applicables

Les profils des ensembles fabriqués seront étudiés en fonction des sollicitations qu'ils auront à recevoir et éventuellement de la vitrerie dont ils seront équipés.

Les bois utilisés seront conformes aux normes en vigueur et seront des qualités suivantes :

- Sapin destiné à rester apparent : menuiserie 1er choix
- Sapin destiné à peindre : menuiserie 2ème choix
- Bois de pays à rester apparent : menuiserie 1er choix
- Bois dur certifié à peindre ou lasuré : menuiserie 1er choix

Le traitement des bois insecticide, fongicide et hydrofuge sera exécuté à l'aide d'un produit de qualité CTFB par trempage, compatible avec les peintures de finition.

Il sera effectué suivant les prescriptions du DTU en fonction de leur essence et de la présence d'aubier.

Tous les bois seront « secs à l'air » suivant la Norme B 51.002 de degré d'humidité compris entre 13 et 17%

Séchage effectué conformément à l'art 312 du cahier CSTB de façon à n'altérer ni l'aspect, ni les propriétés des bois.

L'Entreprise produira le certificat de traitement des bois précisant la nature du produit utilisé et son mode d'application.

Pour tout produit semi-fini (contreplaqués, panneaux, etc...), l'Entreprise devra transmettre le certificat du Fabricant quant à la faible teneur en formaldéhyde avec indication des taux (% des colles, teneur en formaldéhyde, etc...).

L'Entreprise devra également certifier que tous les bois proviennent d'Exploitations Forestières ayant le label FSC ou PEFC.

Si des traitements du bois sont nécessaires, les traitements les plus écologiques seront privilégiés, conjuguant qualité et respect de l'environnement.

Tous les bois mis en œuvre seront soit d'essence durable et sans traitement, soit traités avec des produits certifiés CTB-P+

## 08.1.4 QUICAILLERIES DES BLOCS PORTES INTERIEURS

La quincaillerie employée sera de toute première qualité, dans la série extra-forte, adaptée aux dimensions et au poids des ouvrages et estampillées NF.SNFQ, conformément au chapitre 6 du D.T.U. N° 36.1.

Les systèmes de ferrage et de quincaillerie seront calculés en fonction du poids des ouvrages.

La quincaillerie en aluminium sera protégée par une couche anodique ou laquée au four.

La visserie restant apparente sera en acier inoxydable.

Un échantillon des quincailleries proposées sera préalablement présenté au Maître d'Œuvre qui devra donner son accord avant toute mise en place.

Toutes les serrures seront livrées avec un minimum de 3 clés sauf dispositions spécifiques mentionnées au chapitre « Prescriptions Particulières et Détaillées des Ouvrages ».

L'Entreprise chargée du présent chapitre aura la responsabilité des clés pendant la durée du chantier jusqu'à la réception. En conséquence, elle se mettra en rapport avec les autres Entreprises fournissant des ouvrages fermant à clé pour établir sa commande de clés en fonction de l'organigramme prévu pour la desserte et la fermeture des locaux. La livraison des clés sera effectuée sur un tableau étiqueté.

### 08.1.4.1 SERRURES A MORTAISER

#### Condamnation de porte bec de cane ordinaire

Condamnation de porte de communication par serrure à mortaiser bec de cane ordinaire y compris fouillot pour béquille double.

#### Condamnation bec de cane à condamnation

Condamnation de porte de communication par serrure verticale à mortaiser bec de cane à condamnation à fouillot pour béquille double, y compris bouton de décondamnation avec voyant libre ou occupé.

#### Condamnation pêne dormant 1/2 tour

Condamnation de porte de communication par serrure verticale à mortaiser monopoint, pêne dormant 1/2 tour en acier, y compris fouillot pour béquille double avec 3 clés minimum.

#### Condamnation pêne dormant 1/2 tour de sûreté 1 point

Condamnation de porte de communication par serrure verticale à mortaiser monopoint, pêne dormant 1/2 tour en acier, y compris fouillot pour béquille double avec canon européen à 3 clés minimum.

#### Condamnation pêne dormant 1/2 tour de sûreté 3 points

Condamnation de porte de communication par serrure verticale à mortaiser, pêne dormant 1/2 tour en acier version 3 points rectangulaire, y compris fouillot pour béquille double avec canon européen à 3 clés minimum.

#### Cylindres

Les cylindres équipant les serrures seront à profil européen, compatibles avec tout organigramme existant ou à créer. Quel que soit le niveau de sécurité retenu dans la liste ci – dessous, les cylindres devront pouvoir équiper les blocs portes coupe-feu.

- Cylindre de sûreté – 5 goupilles minimum
- Cylindre de sécurité – 10 goupilles sur 2 axes dont 4 passives
- Cylindre de haute sécurité – carte de propriété

Par défaut, chaque cylindre sera équipé côté intérieur du local concerné par un bouton moleté de forme oblong, en acier, de 15 x 30 mm dimensions.

Les cylindres ne comportant pas de bouton moleté seront obligatoirement débrayables.

#### Crémones

Sur vantail semi-fixe des portes à 2 vantaux, condamnation par crémonne : Par défaut, de type crémonne pompiers « à levier », pose en applique, 2 points de condamnation

#### Bouton moleté

Bouton moleté de forme oblong, en acier, de 15 x 30 mm dimensions.

### 08.1.4.2 ORGANIGRAMME

Sans Objet : organigramme et gestion des clés à charge maître d'ouvrage.

### 08.1.4.3 FERMETURE DES PORTES

#### Ferme-portes en applique

Retour automatique du vantail en position fermée par ferme-porte hydraulique de force EN 3 en applique à glissière à vitesse de fermeture thermo-constante avec retardement et sélecteur pour chaque vantail.

### 08.1.4.4 ASSERVISSEMENT DE BLOC PORTE

Tous les blocs-portes asservis, à fermeture automatique, devront être titulaire de PV d'essais certifiant un degré coupe-feu 1/2 heure et un fonctionnement par dispositif actionné de sécurité (D.A.S.).

L'ensemble devra être conforme à la norme NFS 61 937.

Dans tous les cas, un passage d'au moins 90 cm de largeur devra être conservé pour le passage d'une personne à mobilité réduite.

#### Asservissement DAS simple action

Asservissement par fourniture et pose de ventouses électromagnétiques sur chaque vantail (force de retenue supérieure à 20 DAN avec fixation au mur.

Chaque ventouse sera munie d'un bouton pour fermeture manuelle.

Raccordement sur attente du chapitre Electricité.

Ventouses sur portes asservies, tension 48 volts à rupture de courant

Asservissement DAS double action

Asservissement par fourniture et pose de ventouses, fixations au mur, électromagnétiques renforcées sur chaque vantail (force de retenue supérieure à 20 DAN).

Chaque ventouse sera munie d'un bouton pour fermeture manuelle.

Raccordement sur attente du chapitre Electricité.

Ventouses sur portes asservies, tension 48 volts à rupture de courant

08.1.4.5 GARNITURES SUR PLAQUES

Garnitures aluminium pour serrures

Garnitures pour serrures en aluminium anodisé, constituées d'une béquille double et de plaques vissées, dimensions 160 x 160 mm, modèle de garnitures au choix de l'Architecte.

Garnitures nylon pour serrures

Garnitures pour serrures en nylon à noyau acier constituées d'une béquille double et plaques vissées de 255 mm de hauteur, modèle au choix de l'Architecte.

08.1.4.6 BUTOIRS DE PORTES

Butoirs en caoutchouc

Butoirs de portes, en caoutchouc, fixé au mur mécaniquement.

Butoirs nylon

Butoirs de portes en nylon anti-bactériale fixés au mur mécaniquement.

**08.1.5 ENSEMBLE MENUISE VITRE**

08.1.5.1 CONSTITUANT DES ENSEMBLES MENUISES

Ossature du bâti en bois dur

Bâti dormant en bois dur à vernir en bois massif de hêtre, de section appropriée, constitué de montants et traverses, assemblé à enfourchement rainuré, feuilluré, fixé aux cloisons par visseries avec appui large.

Chaque ensemble menuisé pouvant comporter plusieurs volumes, des montants et des traverses intermédiaires en bois dur, dito bâti dormant, seront à prévoir, y compris montants spécifiques aux angles et aux extrémités. Le cas échéant des portes vitrées ou pleines seront intégrées

Pour les cloisons inférieures à 0.12 m, l'Entreprise prévoira des huisseries enveloppantes, de section adaptée à la cloison. Pour toutes les autres cloisons, l'Entreprise prévoira des bâtis de section adaptée à la largeur du parement avec chanfrein en périphérie pour façon de joints creux.

Le choix final de l'essence de bois sera à valider par l'Architecte.

Ossature du bâti en acier inoxydable

Bâti dormant en acier inoxydable de section appropriée, constitué de montants et traverses en tôle pliée 20/10ème avec bords arrondis.

Assemblage par soudures feuillurées.

Chaque ensemble menuisé pourra comporter plusieurs volumes avec montants et traverses intermédiaires de même nature, y compris montants spécifiques de liaisons avec d'autres ouvrages.

Protection par thermo-laquage au four.

Porte vitrée

Porte à 1 ou 2 vantaux constitués d'une ossature bois ou avec profilés en acier inoxydable, selon la nature en profil de l'ossature du bâti avec remplissage en double vitrage feuilleté, joint balai double lèvres en partie basse, ferrage sur 4 paumelles doubles de 140 mm par vantail.

Condamnation par serrure verticale à mortaiser sur combinaison, y compris fouillot pour béquille double et plaques vissées

Butoir en aluminium de porte à prévoir pour chaque vantail

Les performances acoustiques et coupe-feu devront impérativement être certifiées par P.V. d'essais en cours de validité.

L'ensemble des équipements à prévoir seront conformes aux prescriptions du présent lot.

Condamnation, pêne dormant 1/2 tour, de sûreté 1 point avec Intégration à l'organigramme. Bouton moleté côté intérieur du local

Ferme porte hydraulique à glissière pour chaque vantail

Garnitures aluminium par béquille double sur plaques Butoirs aluminium

Signalétique

Porte pleine

Les différentes portes pleines intégrées dans les ensembles menuisés sont décrites dans les articles suivants

#### Châssis fixe

Volume fixe latéral ou en imposte avec remplissage en double vitrage feuilleté faisant office de garde-corps le cas échéant, directement fixé dans le bâti dormant avec joints d'étanchéité feu et parclofes. Les performances acoustiques et coupe-feu devront impérativement être certifiées par P.V. d'essais en cours de validité.

Certains vitrages recevront une sérigraphie décorative, détails suivant plans.

#### Performances acoustiques

Selon la géométrie et l'emplacement de l'ensemble menuisé, des performances acoustiques devront être obtenues et seront conformes aux exigences de la notice acoustique.

<i>Indice d'affaiblissement acoustique</i>	<i>Composition du vitrage possible</i>
Rw + C ≥ 30 dB	33.1
Rw + C ≥ 36 dB	10(12)6
Rw + C ≥ 43 dB	55.2(12)44.2A

Les compositions des vitrages sont données à titre indicatif.

L'Entreprise du présent lot pourra proposer une composition équivalente, selon l'affaiblissement acoustique exigé et d'autres performances démontées, le cas échéant.

L'Entreprise devra également prévoir des calfeutrements acoustiques entre les ensembles menuisés et les blocs portes pleins du projet, de manière à ne pas dégrader le niveau d'affaiblissement acoustique des 2 ouvrages.

#### Performances coupe-feu

Les ensembles menuisés vitrés seront CF 1/2 heure lorsqu'ils sont situés entre un local et une circulation ou CF 1h s'ils sont situés dans des locaux à risques.

Les performances coupe-feu à atteindre ne dégraderont pas les performances acoustiques souhaitées, l'Entreprise du présent lot adaptera la composition du vitrage en conséquence.

## **08.1.6 ESCALIER EN BOIS**

### 08.1.6.1 EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Les travaux d'escaliers en bois seront soumis aux exigences réglementaires des textes suivants en vigueur à la date de remise des offres :

- Normes Françaises AFNOR.
- D.T.U. N° 31.1 - "Charpente et escaliers en bois".
- D.T.U. N° 36.1 - "Menuiserie en bois".

### 08.1.6.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux d'escaliers en bois comprennent :

- Les études d'exécution et de détail des ouvrages.
- La fourniture des bois, produits dérivés du bois (contreplaqués, panneaux de particules, panneaux de fibres, etc.), produits et articles métalliques entrant dans la composition des escaliers, et compte tenu des chutes et déchets de fabrication.
- Les traitements insecticides et fongicides des bois.
- La fabrication en atelier ou éventuellement la fourniture des escaliers, leur transport à pied d'œuvre, le stockage, la pose et la fixation des escaliers, ainsi que tous les ouvrages de protection pendant la durée des travaux.
- L'ajustage sur place des escaliers, notamment les arasements, dérasements, traînées, entailles ou coupes nécessaires.
- L'enlèvement des protections provisoires à l'issue des travaux.
- La fourniture et la pose des garde-corps liés à la présence d'escaliers.

### 08.1.6.3 DESSIN D'EXECUTION

L'Entrepreneur établira, en conformité avec les pièces du marché, les dessins d'ensemble et de détails nécessaires à l'exécution des escaliers et de leurs garde-corps en liaison avec les autres corps d'état et notamment les détails de fixation.

Les dessins préciseront les emplacements, les dimensions et les épaisseurs des différents composants, les axes et les dimensions des pièces de fixation et éventuellement les cotes des réservations à prévoir par d'autres corps d'état.

Les plans et dessins devront recevoir l'accord du Maître d'Œuvre et avis du Bureau de Contrôle avant toute mise en fabrication. Ils seront transmis à l'Entreprise réalisant l'ossature bois au cours de la période de préparation.

### 08.1.6.4 CONSTITUANTS

Les escaliers seront réalisés en bois ou produits semi-finis (contreplaqués, panneaux, etc..) conformes aux normes qui leur sont applicables et au chapitre III du D.T.U. N° 31.1.

Les profils des composants fabriqués seront étudiés en fonction des sollicitations qu'ils auront à recevoir.

Tous les bois recevront obligatoirement une protection fongicide et insecticide par trempage.

L'Entreprise produira le certificat de traitement des bois précisant la nature du produit utilisé et son mode d'application.

Les coupes et assemblages exécutés sur place seront badigeonnés au même produit à 2 couches.

Toutes les parties apparentes des bois seront corroyées sur les parements vus.

## 08.1.7 MOBILIERS

**NOTA : Les panneaux stratifiés mis en œuvre seront classés M3 minimum.**

### 08.1.7.1 CONSTITUANTS DES MOBILIERS

#### Panneaux stratifiés unis

Constituants de meuble en panneaux de fibres de bois moyenne densité (MDF) hydrofuge, le cas échéant.

Finition par placage stratifié haute pression HPL épaisseur 0,80 mm sur toutes les faces, chants et feuillurés.

Les parements non visibles seront revêtus d'un contre balancement stratifié HPLP blanc.

Finition du placage (satiné, brillant ou structuré) et coloris au choix du Maître d'Œuvre.

Épaisseur du panneau selon l'élément de mobilier à réaliser.

Classement M3 minimum.

#### Panneaux stratifiés compact

Panneaux stratifiés compact, constitué » d'un noyau phénolique, de feuilles de papier décor imprégné de résine mélamine, aux 2 faces et d'une protection de surface imprégnée de mélamine.

#### Panneaux de bois teintés dans la masse

Constituants de meubles en panneaux de médium teintés dans la masse, finition après usinage mate, satinée ou brillante au choix de l'Architecte.

Coloris à définir dans toute la gamme du fabricant.

Épaisseur des panneaux : 19 mm

### 08.1.7.2 ELEMENTS DE MOBILIER

#### Corps de meuble

Structure de meuble autoportante en panneaux médium tels que décrits ci-avant, formant plateaux bas et haut, fond de meubles, panneaux latéraux et refends assemblés entre eux par fixateurs et renforts métalliques invisibles.

#### Socles de meuble

Socle de meuble en panneaux médium tels que décrits ci-avant assemblés entre eux par fixations et renforts métalliques invisibles.

Fourniture et pose de cales ou de vérins réglables pour isoler le meuble par rapport au sol.

#### Etagères réglables

Tablettes intérieures en panneaux médium tels que décrits ci-avant réglables au pas de 200 mm dans les refends verticaux.

Mise en place de tablettes sur taquets en inox disposés tous les 600 mm.

#### Portes

Portes pour fermeture d'un compartiment, constitué d'un panneau médium tel que décrit ci-avant, ferrage par charnières invisibles entraxe maximum 300 mm.

Bouton de tirage en acier inoxydable.

Condensation par batteuse avec serrure, le cas échéant.

#### Caissons de façade

Éléments de meuble pour réalisation de façade en caissons, constitué de panneaux médium tels que décrits ci-avant y compris toutes sujétions de feuillures et assemblage en caissons avec les autres éléments de meuble.

#### Plan de travail

Plan de travail constitué de caissons en panneaux médium, toutes sujétions de renfort pour les parties en consoles.

Y compris toutes sujétions et adaptation du plan de travail pour l'accessibilité « handicapés ».

Décaissés et découpes nécessaires pour intégration d'évier dans le plan de travail, le cas échéant.

#### Etagères non démontables

Tablettes intérieures fixes en panneaux médium tels que décrits ci-avant avec fixations invisibles dans l'élément de meubles.

Toutes sujétions de coupes et adaptation.

#### Tiroirs

Tiroirs réalisés en panneaux médium constituants le fond, les parois latérales et arrières, façades avant avec retombée.

Manœuvre par rails latéraux de glissement et poignée de tirage acier inoxydable.

## 08.1.8 SIGNALÉTIQUE

### 08.1.8.1 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

La signalisation sera à réaliser, selon réglementation de l'éducation nationale et du classement de l'établissement.

Ensemble conforme au règlement concernant la sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public.

La signalétique du projet sera conforme à la réglementation en vigueur relative à l'accessibilité des bâtiments, en particulier pour les personnes présentant des difficultés visuelles : taille d'écriture, pictogrammes, etc...

La prise en compte de la signalétique se fera suivant accord du Maître d'Œuvre et du Maître d'Ouvrage selon la proposition de l'Entreprise.

## 08.2 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES - MENUISERIE BOIS INTERIEURE

### 08.2.1 BLOCS PORTES DE DISTRIBUTION INTERIEURE

#### 08.2.1.1 BLOCS PORTES PLEINE SUR HUISSERIE BOIS FIN DE CHANTIER - FINITION STRATIFIE

Fourniture et pose de bloc porte à un ou deux vantaux sur huisserie bois fin de chantier.

##### HUISSERIE FIN DE CHANTIER :

- type EVO+ de JELD WEN ou équivalent
- chant droit
- mise en oeuvre avec le contre chambranle
- pour cloisons de 72mm
- joint d'étanchéité 3 côtés
- finition au choix de l'architecte dans gamme du fabricant : blanc, Urban, Havane, Sable, Noyer Biscotto, Chêne Patine

##### VANTAIL : PORTE PLEINE STRATIFIE

- cadre en résineux comportant 2 traverses et 2 montants en résineux
- renfort au niveau de la serrure et des grilles
- une âme pleine en panneaux de particules suivant norme NFP 23.302
- 2 parements en panneaux de particules
- chant droit

##### FINITION :

- stratifié 2 faces - teinte au choix de l'architecte dans gamme du fabricant

##### QUINCAILLERIE :

- ferrage par 3 paumelles (minimum) par vantail à mettre en place.
- Serrure à mortaiser monopoint (1 clés par porte)
- Garniture par béquille double aluminium type BERCY de VACHETTE ou équivalent
- Rosettes pour verrou à décondamnation et voyant sur portes SDB
- Tampon butoir (1 par vantail), fixé mécaniquement par tous moyens appropriés au sol ou au mur
- Crémone à poignée levier posé en applique à fermeture haute et basse comprise gâches (pour portes à 2 vantaux).

##### DIVERS :

- Fourniture et POSE à charge du présent lot en fin de chantier.

Compris toutes sujétions complémentaires et nécessaires.

#### 08.2.1.1.1 Bloc porte de 83/204 ht - huisserie fin de chantier - porte pleine à chant droit stratifié

Mode de métré : U

##### Localisation

LOGEMENTS COLLECTIFS / Ensemble des 6 logements T3  
LOGEMENTS COLLECTIFS / Ensemble des 6 logements T2

#### 08.2.1.1.2 Bloc porte de 73/204 ht - huisserie fin de chantier - porte pleine à chant droit stratifié

Mode de métré : U

##### Localisation

LOGEMENTS COLLECTIFS / Ensemble des 6 logements T3  
LOGEMENTS COLLECTIFS / Ensemble des 6 logements T2

#### 08.2.1.2 CYLINDRES SUR ORGANIGRAMME

Réalisation, en accord avec le Maître d'Ouvrage et l'Architecte, de l'organigramme pour l'ensemble des serrures de portes intérieures et extérieures du présent projet.

Passé général et passes partiels.

Les cylindres seront de type cylindre de sécurité livré avec 4 clés :

- 10 goupilles sur 5 rangées
- contre pistons multiformes et contre pistons rallongés

Ce poste comprend aussi les cylindres de toutes les portes du lot menuiseries extérieures. Compris bouton molleté, si nécessaire.

Toutes les clés et par passes, seront livrées étiquetées avec repérage des locaux.

#### 08.2.1.2.1 cylindre de sécurité sur organigramme (10 clés à remettre)

Mode de métré : U

##### Localisation

LOGEMENTS COLLECTIFS / R+1 / local sous station  
 LOGEMENTS COLLECTIFS / R+2 / local PAC  
 LOGEMENTS COLLECTIFS / R+2 / local Ventilation  
 LOGEMENTS COLLECTIFS / Ensemble des 3 locaux colonnes montantes

## 08.2.2 PLACARDS

### 08.2.2.1 AMENAGEMENTS INTERIEURS DE PLACARDS

Aménagement intérieur de placards comprenant:

- séparation verticale en panneaux mélaminés de 19 mm d'épaisseur tous les 60cm maximum.
- cours de rayons tous les 0,40m env., en panneaux mélaminés de 19 mm d'épaisseur, compris habillage des chants
- crémaillères inox
- tringle
- habillage des 2 jouées latérales en panneaux mélaminés de 19 mm d'épaisseur

NOTA : dans les chambres PMR, l'aménagement respectera une pose de tringle entre 0,90m et 1,30m.

Accessoires divers et toutes sujétions

#### 08.2.2.1.1 Aménagement pour placard dim. 0,60m x 0,75m ht : 1 caisson étagères + 1 caisson penderie

Mode de métré : U

Localisation

LOGEMENTS COLLECTIFS / Ensemble des 6 logements T3  
 LOGEMENTS COLLECTIFS / Ensemble des 6 logements T2

## 08.2.3 PLINTHES EN BOIS POUR SOL

### 08.2.3.1 PLINTHES EN BOIS

Plinthes à bord supérieur arrondi fixées sur murs et cloisons par vis ou colle suivant le support.

Coupe à 45° dans les angles.

Compris joint acrylique à la liaison dessus plinthe et cloison.

#### 08.2.3.1.1 Dim: 10 X 70 mm. En médium à peindre

Mode de métré : ml

Localisation

LOGEMENTS COLLECTIFS / Ensemble des 6 logements T3  
 LOGEMENTS COLLECTIFS / Ensemble des 6 logements T2

## 08.2.4 FACADE - TRAPPE DE GAINES TECHNIQUES

### 08.2.4.1 COFFRES CAISSONS

Fourniture et pose d'habillage de canalisation en bois médium hydrofuge de 19mm d'épaisseur sur une ossature en sapin 27 x 27 de section avec fixation par vis et chevilles appropriés au support y compris toutes sujétions de finition et de couvre-joint.

Compris bourrage entre caisson et canalisation par laine minérale de 50mm d'ep.

#### 08.2.4.1.1 Coffres en panneaux médium 22mm

Mode de métré : m2

Localisation

Ensemble du bâtiment

#### 08.2.4.1.2 Coffres en panneaux médium 22mm pour dissimulation collecteur - dim 20x60x80cm

Mode de métré : U

Localisation

LOGEMENTS COLLECTIFS / Ensemble des 6 logements T3  
 LOGEMENTS COLLECTIFS / Ensemble des 6 logements T2

### 08.2.4.2 TRAPPE ACCES GTL

Réalisation d'une trappe comprenant:

#### CADRE DORMANT :

- Cadre dormant en bois exotique posé dans cloisons d'épaisseurs suivants plan, y compris rainures et feuillures.

#### OUVRANT:

- Partie ouvrante composée d'un panneau en aggloméré de bois, épaisseur 22mm, avec une alaise périphérique en bois dur.

**FERRAGE :**

- noeuds de paumelles à tiges filetées solidaires du noeud en acier zingué.
- condamnation par une batteuse avec rampe de serrage à fouillot carré ou rectangulaire avec gâche
- fixation des parties fixes par vis en acier inoxydable avec cuvette aluminium

**FINITION :**

à peindre

Compris fourniture du cadre au plâtrier pour intégration dans sa cloison.

Accessoires divers et toutes sujétions.

**08.2.4.2.1 Trappe d'accès à gaine GTL intérieur logement - dim: 0,40 x 0,40m**

Mode de métré : U

## Localisation

LOGEMENTS COLLECTIFS / Ensemble des 6 logements T3

LOGEMENTS COLLECTIFS / Ensemble des 6 logements T2

**08.2.4.3 TRAPPE DEMONTABLE C.F.**

Réalisation d'une trappe de visite comprenant:

**CADRE DORMANT :**

- Cadre dormant en bois exotique posé dans cloisons d'épaisseurs suivants plan, y compris rainures et feuillures.
- joints auto-gonflant à la périphérie intérieur du cadre dormant

**OUVRANT:**

- Partie ouvrante composée d'un panneau en aggloméré de bois, épaisseur 22mm, avec une alaise périphérique en bois dur.
- un isolant phonique en panneau semi-rigide de laine de verre, épaisseur 80mm, collé sur la face intérieure du panneau aggloméré.

**FERRAGE :**

- noeuds de paumelles à tiges filetées solidaires du noeud en acier zingué.
- condamnation par une batteuse avec rampe de serrage à fouillot carré ou rectangulaire avec gâche
- fixation des parties fixes par vis en acier inoxydable avec cuvette aluminium

**FINITION :**

à peindre

Affaiblissement acoustique (Rw+C) > 41 dB

Incendie = EI 30

Compris fourniture du cadre au plâtrier pour intégration dans sa cloison ou dans son plafond

Accessoires divers et toutes sujétions.

**08.2.4.3.1 Trappe verticale - dim: 0,30 x 0,30m - EI30 - 41dB - parfaitement étanche à l'air**

Mode de métré : U

## Localisation

LOGEMENTS COLLECTIFS / Ensemble des 6 logements T3

LOGEMENTS COLLECTIFS / Ensemble des 6 logements T2

**08.2.4.4 FACADE DE GAINTE TECHNIQUE**

Réalisation d'un ensemble menuisé comprenant:

**CADRE DORMANT :**

- Cadre dormant en bois exotique 50x50 avec montants de 110x50 avec feuillures extérieures pour portes, compris joint intumescent embrevé 4 faces pour la résistance au feu.

**OUVRANT:**

- Ouvrants et parties fixes en panneaux de particules de 22mm d'épaisseur, M1, avec alaise en bois dur sur le périmètre.
- Dimensions des ouvrants : H=2,04m

**COUVRE-JOINTS**

- couvre-joints et habillage par chants plats en bois dur.

**FERRAGE :**

- ferrage des ouvrants en feuillure par 3 paumelles de 110mm entaillées et vissées.
- condamnation par une batteuse à fouillot carré ou rectangulaire . Les types de batteuses seront impérativement conformes aux normes des divers concessionnaires.

**DIVERS:**

- fixation des parties fixes par vis en acier inoxydable avec cuvette aluminium
- plinthe fixe de 100mm de hauteur à prévoir sur la longueur de la gaine.

**FINITION :**  
à peindre

**Incendie** = EI 30

Accessoires divers et toutes sujétions.

#### 08.2.4.4.1 **Façade de gaine technique à 2 portes - dim totale : 1,60x2,10m + imposte fixe 1,60x0,40m - EI30 selon plans architecte**

Mode de métré : U

Localisation

LOGEMENTS COLLECTIFS / Ensemble des 3 locaux colonnes montantes

#### 08.2.4.4.2 **Façade de gaine technique à 1 porte - dim totale : 0,95x2,10m + imposte fixe 0,95x0,40m - EI30 selon plans architecte**

Mode de métré : U

Localisation

LOGEMENTS COLLECTIFS / Ensemble des 3 locaux colonnes montantes

### 08.2.5 **AMEUBLEMENT-DECORATION EN BOIS EQUIPEMENT**

#### 08.2.5.1 **TABLETTES**

Fourniture et pose de tablettes médium MDF sur intérieurs de fenêtres compris :

- ajustement
- retombée verticale de 5cm
- Coupe d'onglet entre la partie horizontale et la partie verticale
- bois de support à fixer sur maçonnerie si nécessaire
- fixation sur maçonnerie
- congés sur chants visibles
- ensemble à peindre

#### 08.2.5.1.1 **Tablette en médium à peindre avec retombée verticale de 5cm - largeur 15cm**

Mode de métré : ml

Localisation

LOGEMENTS COLLECTIFS / Ensemble des 6 logements T3

LOGEMENTS COLLECTIFS / Ensemble des 6 logements T2

#### 08.2.5.2 **SIGNALETIQUE**

Fourniture et mise en place de plaques de signalisation :

- plexiglass transparent
- cabochon de fixation inox- le panneau sera décollé du support de 2-3cm
- auto-collant de repérage des bureaux collé sur plexiglass

La signalétique permettra impérativement la lecture par les personnes présentant un handicap visuel : signalétique en relief.

#### 08.2.5.2.1 **Plaques en plexiglass gravée pour portes extérieures - dim 15x10cm**

Mode de métré : U

Localisation

LOGEMENTS COLLECTIFS / RDC

LOGEMENTS COLLECTIFS / R+1

LOGEMENTS COLLECTIFS / R+2

## 08.2 L08 - Remplacement sols souples par sols stratifié

### 08.1 **SUPPRESSION PLINTHES EN BOIS**

Plinthes à bord supérieur arrondi fixées sur murs et cloisons par vis ou colle suivant le support.  
Coupe à 45° dans les angles.  
Compris joint acrylique à la liaison dessus plinthe et cloison.

Localisation

Chambres, dégagement et rgt des logements individuels

#### 08.1.1 **Suppression - Dim: 10 X 70 mm. En médium à peindre**

Mode de mètre : ml

Localisation

LOGEMENTS COLLECTIFS / Ensemble des 6 logements T3  
LOGEMENTS COLLECTIFS / Ensemble des 6 logements T2